

ANNEXE A
AVIS DE L'ANT 2014-02
EN DATE DE JUIN 2014
RÉVISÉ EN JANVIER 2025



NATIONAL DEFENCE
NATIONAL DEFENCE HEADQUARTERS
OTTAWA, ONTARIO
K1A 0K2

DÉFENSE NATIONALE
QUARTIER GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0K2

FICHE DE DONNÉES DE **CERTIFICAT DE TYPE RESTREINT**

Numéro :	ANT-###
Édition n° :	
Date d'approbation :	
Date de diffusion :	

La présente fiche de données, qui fait partie intégrante du certificat de type restreint (CTR) n° d'ANT-###, énonce les conditions et les limites d'exploitation de l'UAS.

Détenteur du certificat de type

- (a) Modèle et désignation du type
- (b) Moteur(s)
- (c) Hélice(s)
- (d) N°s de série admissibles
- (e) Configurations approuvées
- (f) Référence de l'EUE

Types d'opérations :

Approuvées :

Interdites :

- (g) Informations sur la conception

- (1) Normes de conception ou de navigabilité applicables
- (2) Articles de niveau de sécurité équivalent

- (h) Limites d'exploitation de la conception

- (1) Carburant – renvoi à la publication où cette information se trouve
- (2) Huile – renvoi à la publication où cette information se trouve
- (3) Limites de vitesse indiquée (KIAS)

Vitesse maximale en exploitation :

Nombre de Mach maximal admissible :

	Vitesse maximale volets sortis :
	Vitesse maximale avec train d'atterrissement sorti :
	Vitesse de manœuvre :
	Limite d'atterrissement par vent de travers :
	Vitesse de pénétration d'air turbulent :
(4) Masse maximale	Aire de trafic :
(5) Limites de centrage	Décollage :
(6) Équipage minimal	Atterrissage :
(7) Capacité en carburant	Sans carburant :
(8) Altitude maximale de fonctionnement	Ligne de référence :
(9) Limites de températures extérieures	Moyens de mise à niveau :
(10) Affichettes	
(i) Exigences de maintenance	
(1) Liste de tous les composants à durée de vie limitée	<u>Réservoir</u>
(2) Exigences relatives au maintien de la certification	<u>Capacité</u>
(3) Inspections de l'intégrité structurale et de tolérance aux dommages	<u>Utilisable</u>
(j) Publications approuvées	<u>Bras</u>
(1) Référence aux instructions de navigabilité continue	G :
(2) Manuel de vol et/ou instructions d'exploitation	D :

- Fin -